— Syn. **Déraisonnable, irraisonnable.** *Déraisonnable* ne marque qu'un défaut de raison partiel ou momentané, tandis que l'être *irraisonnable* en est totalement privé par sa nature même : *Tous les philosophes ont distingué en l'homme deux parties, l'une raisonnable, l'autre* IRRAISONNABLE. (Boss.) *Rien n'est plus* DÉRAISONNABLE *que de vouloir que tous les sentiments aient une expression également marquée.* (Lat.)

DÉRAISONNABLEMENT adv. (dé-rè-zo-na-ble-man — rad. *déraisonnable*). D'une manière déraisonnable : *Penser, agir* DÉRAISONNABLEMENT.

DÉRAISONNEMENT s. m. (dé-rè-zo-ne-man — rad. *déraisonner*). Action de déraisonner ; faux raisonnement : *Les diatribes de ce parasite contre le droit et la liberté ne sont que de fastidieux* DÉRAISONNEMENTS. (Lachâtre.)

DÉRAISONNER v. n. ou intr. (dé-rè-zo-né — du préf. *dé*, et de *raisonner*). Dire des choses déraisonnables, dénuées de sens, de raison : *En matière de religion, il faut la liberté plénière de* DÉRAISONNER *tout à son aise.* (Grimm.) *L'homme ne* DÉRAISONNE *pas pour le plaisir de* DÉRAISONNER. (B. Const.) *La plupart des économistes* ONT DÉRAISONNÉ *sur la balance du commerce.* (Proudh.) *Beaucoup d'aliénés ne* DÉRAISONNENT *pas, presque tous souffrent.* (Guislain.)

Tu raisonnes toujours et jamais tu ne causes :
Déraisonne, morbleu ! plutôt que d'ennuyer.
LA CHAUSSÉE.

Le jour où l'Hélicon m'entendra sermonner,
Mon premier point sera qu'il faut *déraisonner*.
A. DE MUSSET.

DÉRALINGUÉ, ÉE (dé-ra-lain-ghé) part. passé du v. Déralinguer. Privé de ses ralingues ou déchiré le long de ses ralingues : *Voile* DÉRALINGUÉE. ‖ Fam. Emporté par le vent : *Je le regarde comme un bon compagnon, comme un homme qui sait plaisanter quand un hunier est* DÉRALINGUÉ. (Defauconpret.)

DÉRALINGUER v. a. ou tr. (dé-ra-lin-ghé — rad. *ralingue*). Mar. Dépouiller de ses ralingues ; déchirer le long des ralingues : *Un coup de vent* DÉRALINGUA *nos voiles.* ‖ Fam. Endommager ; meurtrir : DÉRALINGUER *sa culotte. ... Et puis je lui dirai : Maintenant je te donnerai tout l'argent que tu voudras ; mais il faut que tu me laisses te f..... des coups à crever dans ta peau, à te* DÉRALINGUER *l'échine.* (E. Sue.)

— v. n. ou intr. Mourir, dans l'argot des marins.

Se déralinguer v. pr. Etre déralingué : *Voile qui se* DÉRALINGUE.

DÉRAMAGE s. m. (dé-ra-ma-je — rad. *déramer*). Econ. rur. Action de déramer les cocons, de les détacher des bruyères où les vers à soie les ont filés.

DÉRAMÉ, ÉE (dé-ra-mé) part. passé du v. Déramer. Qui est détaché des rameaux et bruyères : *Cocons* DÉRAMÉS.

DÉRAMER v. a. ou tr. (dé-ra-mé — du préf. *dé*, et de *rameau*). Econ. rur. Détacher des rameaux, des bruyères, en parlant des cocons des vers à soie : DÉRAMER *les cocons.*

DÉRANCISTRE s. m. (dé-ran-ci-stre — du gr. *derê*, cou ; *agkistron*, crochet). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type une espèce que l'on trouve à Saint-Domingue.

DERAND (François), architecte français. V. DERRAND.

DÉRANGÉ, ÉE (dé-ran-jé) part. passé du v. Déranger. Oté de sa place ; qui a perdu son arrangement : *Meubles* DÉRANGÉS. *Livres* DÉRANGÉS. *Cheveux* DÉRANGÉS. *Cravate* DÉRANGÉE.

— Détraqué, dont le mécanisme ne fonctionne plus ou fonctionne mal : *Montre, horloge, pendule* DÉRANGÉE. *Serrure* DÉRANGÉE. ‖ Altéré dans ses fonctions, contrarié dans sa marche : *Santé* DÉRANGÉE. *Cerveau* DÉRANGÉ. *Tête* DÉRANGÉE. *Saison* DÉRANGÉE. *Fortune* DÉRANGÉE *par une faillite. Mes affaires sont bien* DÉRANGÉES. *Le temps est* DÉRANGÉ *depuis ce matin.* ‖ Contrarié, empêché ou entravé : *Plan* DÉRANGÉ *par un événement imprévu.*

— Interrompu, détourné de ses occupations : *Ne pas aimer à être* DÉRANGÉ.

— Fig. Qui s'est écarté de ses devoirs : *Conduite* DÉRANGÉE. *Jeune homme* DÉRANGÉ.

DÉRANGEMENT s. m. (dé-ran-je-man — rad. *déranger*). Action de déranger ; état de ce qui est dérangé : DÉRANGEMENT *des meubles.* DÉRANGEMENT *d'une machine.* DÉRANGEMENT *du temps, des saisons.* DÉRANGEMENT *de l'estomac, de la santé.* DÉRANGEMENT *du cerveau. Après la perte de la santé, que je mets toujours au premier rang, rien n'est si fâcheux que le mécompte et le* DÉRANGEMENT *des affaires.* (Mme de Sév.) *Le* DÉRANGEMENT *de la tête influe sur le cœur, et le* DÉRANGEMENT *du cœur sur la tête.* (Dider.)

— Trouble ou interruption des occupations, état d'une personne dérangée, détournée de ce qu'elle voulait faire : *Excusez le* DÉRANGEMENT *que je vous cause. Pour les cœurs froids, la perte de ceux qu'ils nomment amis n'est qu'un* DÉRANGEMENT *dans leurs habitudes journalières.* (Boiste.)

— Fig. Passage de la bonne conduite au dérèglement : *Je ne m'explique pas le* DÉRANGEMENT *de cette fille, ni le* DÉRANGEMENT *de la conduite de ce jeune homme.*

— **Antonyme.** Arrangement.

DÉRANGER v. a. ou tr. (dé-ran-jé — du préf. *dé*, et de *ranger*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je dérangeai, nous dérangeons*). Oter de son rang, de sa place ; troubler dans son arrangement : DÉRANGER *des meubles, des livres, des papiers.* DÉRANGER *la toilette de quelqu'un.* DÉRANGER *une chambre, un cabinet. Un enfant veut* DÉRANGER *tout ce qu'il voit ; il casse, il brise tout ce qu'il peut atteindre.* (J.-J. Rouss.) ‖ Détourner de son ordre naturel ou ordinaire : DÉRANGER *le temps, les saisons.*

— Détraquer, altérer, troubler le mécanisme, le fonctionnement de : DÉRANGER *une horloge, une machine, une montre.* DÉRANGER *l'estomac, la santé, le cerveau.* DÉRANGER *sa fortune, ses affaires. Si Rousseau est logique, c'est dans l'observation du paradoxe, qui finit par lui* DÉRANGER *la raison.* (Proudh.) ‖ Altérer un peu la santé et particulièrement les fonctions de l'estomac et de l'intestin : *Ce dîner d'hier m'*A DÉRANGÉ. ‖ Contrarier, contrecarrer, s'opposer à la réalisation de : *Cela* DÉRANGE *votre plan.*

— Forcer à se déplacer : DÉRANGER *toute une société pour se placer.* ‖ Interrompre, troubler dans ses occupations, dans ses habitudes, dans ses affaires : *Pardon, messieurs, je vous* DÉRANGE.

Un étranger toujours *dérange* une famille.
AL. DUVAL.

Rien ne doit *déranger* l'honnête homme qui dîne.
BERCHOUX.

— Fig. Détourner de l'observation de ses devoirs ; changer en mal : DÉRANGER *un jeune homme par de mauvais conseils.* DÉRANGER *la conduite d'une jeune fille.*

— Anc. mar. *Déranger la bonnette*, La déboutonner du corps de la voile.

Se déranger v. pr. Etre dérangé, ôté de sa place, détraqué : *Des meubles qui* SE SONT DÉRANGÉS. *Une machine qui* S'EST DÉRANGÉE. *Des affaires qui commencent à* SE DÉRANGER. *Tête, cerveau qui* SE DÉRANGE. *Il en est du bonheur comme des montres : les moins compliquées sont celles qui* SE DÉRANGENT *le moins.* (Chamfort.)

— Quitter sa place : *Ne* VOUS DÉRANGEZ *pas, je puis passer. Veuillez* VOUS DÉRANGER *un peu pour faire place à ces dames.* ‖ Se détourner de ses occupations : *Il ne* SE DÉRANGE *pour personne. Quand on presse les paysans d'aller voter, ils répondent : « Pourquoi* NOUS DÉRANGERIONS-*nous ?* » (E. de Gir.)

— Fig. Tomber dans une conduite irrégulière ou désordonnée : *Cet employé était très-exact, mais il commence à* SE DÉRANGER. *Rentrer après minuit ! je crois que vous* VOUS DÉRANGEZ.

— **Antonymes.** Arranger, ranger.

DÉRAPÉ, ÉE (dé-ra-pé) part. passé du v. Déraper. Qui n'est plus fixé au fond de la mer : *Ancre* DÉRAPÉE.

DÉRAPER v. n. ou intr. (dé-ra-pé — du préf. *dé*, et du lat. *rapere*, saisir). Mar. Se détacher, être détaché du fond, en parlant d'une ancre, détacher son ancre du fond : *L'ancre* AVAIT DÉRAPÉ *et nous allions à la dérive. Nous ne pûmes jamais* DÉRAPER *et nous dûmes couper le câble.*

DÉRASEMENT s. m. (dé-ra-ze-man — rad. *déraser*). Action de déraser ; résultat de cette action : *Le* DÉRASEMENT *d'une digue, d'un mur.*

DÉRASER v. a ou tr. (dé-ra-zé — du préf. *dé*, et de *raser*). Techn. Raser, abaisser le niveau, la hauteur de : DÉRASER *une digue, un déversoir.* DÉRASER *un mur.*

DÉRATÉ, ÉE (dé-ra-té) part. passé du v. Dérater. Dont on a ôté la rate : *Les chiens* DÉRATÉS *sont, dit-on, plus alertes que les autres.* (Lav.)

— Fam. *Courir comme un dératé, comme un chien dératé*, Courir avec une extrême vitesse : *Alexandre, oubliant sa fatigue,* COURUT COMME UN DÉRATÉ. (Alex. Dum.)

— Rem. « Cette locution, dit M. Quitard, est fondée sur cette croyance populaire, que les meilleurs coureurs ont dû leur agilité extraordinaire à l'oblitération ou à l'absence de la rate, viscère abdominal dont le gonflement douloureux est regardé comme la principale cause qui empêche de courir longtemps. Cette croyance est venue, comme beaucoup d'autres, de quelque mythe antique. Pline le naturaliste a dit sérieusement (liv. XXVI, ch. XIII) : « La prêle (*equisetum*) employée en » décoction dans un vase de terre neuf, à la » quantité qu'il peut en contenir, jusqu'à la » réduction du tiers, étant bue, pendant trois » jours, par hémines, consume la rate des » coureurs, qu'on prépare à cette recette par » une abstinence de toute nourriture grasse » ou huileuse durant vingt-quatre heures. »

» Il y eut autrefois en France, vers la fin du XVIIe siècle, une compagnie de chirurgiens qui prétendirent qu'il serait très-avantageux pour les hommes de se faire ôter la rate ; et, afin de rassurer les esprits contre les craintes que devait causer cette extraction, ils s'avisèrent de dérater des chiens qui ne laissèrent pas, dit-on, de manger, de courir et de sauter comme auparavant. Mais ces animaux étant morts quelque temps après, personne ne voulut se soumettre à l'opération cruelle et bizarre qu'ils avaient subie. »

— *C'est un dératé, une dératée*, Se dit d'une personne gaie, alerte, étourdie. ‖ *Petite dératée*, Jeune fille délurée, qui en sait long pour son âge.

DÉRATER v. a. ou tr. (dé-ra-té — du préf. *dé*, et de *rate*). Oter la rate à : *On a quelquefois* DÉRATÉ *des chiens pour voir s'ils seraient plus agiles.* (Acad.)

De ratione discendi et docendi, c'est-à-dire *De la manière d'apprendre et d'enseigner*, traité du P. Jouvency (1692), traduit en français par Lefortier (1803). Cet ouvrage, dit un excellent juge, est écrit avec une pureté et une élégance, avec une solidité de jugement et de réflexion, avec un goût de piété, qui ne laissent rien à désirer, sinon que l'ouvrage fût plus long et que les matières y fussent plus approfondies ; mais ce n'était pas le dessein de l'auteur. (Rollin, Discours préliminaire du *Traité des études.*) Rollin nous paraît ici d'une grande indulgence. A son suffrage il convient de joindre les nombreuses approbations dont l'ouvrage est revêtu et qui, émanant du général des jésuites, de l'inquisiteur général, du vicaire général de la compagnie, prêtent à ce traité une sorte de caractère officiel. A ce titre il offre un intérêt tout particulier : c'est le manuel le plus exact de l'enseignement des Pères de la compagnie de Jésus, tel qu'il se pratique encore dans leurs maisons, système étrange et puéril, où les amplifications boursouflées, les petits vers, les jeux d'esprit, tiennent, avec la duplicité et l'hypocrisie érigées en dogmes, infiniment plus de place que les études sérieuses.

L'ouvrage est divisé en deux parties : *Ratio discendi, ratio docendi*, parties subdivisées elles-mêmes fort minutieusement.

Première partie : *Ratio discendi.* Le maître a trois choses à acquérir : la connaissance exacte des langues, la possession d'un certain nombre d'autres connaissances dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle les belles-lettres, et enfin la connaissance de certains moyens artificiels et presque mécaniques d'aider le travail de l'esprit et d'en aiguiser la sagacité. La connaissance de la langue grecque s'acquiert à trois degrés : étude des mots, étude de la syntaxe, étude du style. La première chose à faire est d'étudier les racines, soit en les apprenant par cœur, soit en les notant au courant de la lecture. Pour l'étude de la syntaxe, le P. Jouvency recommande les grammaires de la congrégation. Ces deux connaissances fondamentales acquises, on passera à l'étude du style, qui ne se peut faire que par une lecture savamment graduée des auteurs ; par exemple, on commencera par l'*Evangile selon saint Luc*, et l'on continuera par les opuscules des Pères de l'Eglise, les œuvres d'Isocrate, de Xénophon, enfin les discours de Démosthène et les histoires de Thucydide. On s'exercera à traduire en latin les passages des auteurs grecs que l'on aura expliqués. Une année doit suffire à cette étude. A ce point on doit s'occuper des différents dialectes, et, cette connaissance acquise, on pourra s'appliquer aux poëtes, dont le P. Jouvency cite les principaux, en faisant suivre leurs noms d'une courte notice biographique. Pour la langue latine, la méthode sera la même. Parmi les livres que recommande l'auteur, on remarque le livre des *Elégances* (*Elegantiæ*), d'Alde Manuce, et les opuscules d'Erasme. Le P. Jouvency prescrit une étude sérieuse des lieux communs dans les livres des rhéteurs, les *Institutions* de Tullius, de Quintilien, de Caussinus et autres. A cela on joindra quelques exercices pratiques, des lettres, des amplifications, l'analyse des auteurs, en soulignant les expressions, les figures ou les mouvements que l'on tâchera d'imiter ; une notice sur les principaux auteurs latins et une revue des qualités et des défauts ordinaires du style terminent cette première partie. A la connaissance des langues le maître doit ajouter celle de quelques sciences particulières, dont l'auteur donne brièvement la définition et les règles principales : ce sont la *Rhétorique* d'après Quintilien, la *Poétique*, l'*Histoire*, la *Chronologie*, la *Géographie* et la *Philologie* ou *Polymathie.* Cette dernière science, dont l'objet est fort complexe et très-vague, comprend, sous un même titre, les diverses sciences qui se rattachent à l'archéologie (blason, épigraphie, numismatique, etc., etc.). Elle contient aussi, particularité curieuse, l'étude approfondie de la science des énigmes, griphes, logogriphes, rébus et autres jeux d'esprit. Là se limite le cercle des connaissances exigées pour le maître. Il faut, s'il les veut facilement acquérir et sûrement conserver, qu'il prenne quelques habitudes propres à faciliter le travail et à aiguiser l'esprit. Le premier et le plus efficace de ces moyens est de mettre de l'ordre dans son travail en réglant son temps avec exactitude et en ne s'écartant jamais du programme qu'il s'est tracé. La mémoire sera puissamment aidée par des cahiers de notes ou d'extraits, où l'on consignera tout ce que l'on trouvera digne de remarque. Ainsi faisant, on deviendra un maître accompli, capable de remplir ses fonctions dignement, c'est-à-dire selon les règles qui vont être posées dans la seconde partie.

Deuxième partie : *Ratio docendi.* Le maître a deux choses à enseigner, la piété et les lettres. 1º L'enseignement de la piété exige, avant tout, une vraie et solide piété dans le maître. Elle doit être inculquée au moyen de conversations pieuses, réchauffée par le retour à toute occasion de l'idée de Dieu, par exemple en la faisant intervenir par des comparaisons et des allusions, même dans l'explication des auteurs profanes. 2º Dans l'enseignement des lettres, l'usage constant des deux grands stimulants, la louange et le blâme, est indispensable. Tout le système est là. Les discussions littéraires en public, les cahiers d'honneur, l'exposition publique des devoirs remarquables soit en bien, soit en mal, sont autant d'applications du principe.

L'ordre de la classe sera réglé ainsi : récitation des leçons, explication d'un nouveau texte, correction des devoirs, dictée de rhétorique ou de géographie dans les classes déjà avancées ; conférences sur la grammaire dans les classes inférieures. Au travail des classes s'adjoindront les exercices de sortes d'académies formées entre les élèves par les soins du maître. Quant à la discipline, autant que possible, elle sera faite par les élèves eux-mêmes, parmi lesquels seront choisis des censeurs. Nous ne verrions pas trop quel avantage pourrait résulter de cette surveillance méfiante exercée par des élèves sur leurs camarades, si nous ne savions que la délation est ordonnée par les règlements en vigueur chez les jésuites.

L'ouvrage s'achève par quelques conseils sur le choix des précepteurs à domicile, des répétiteurs, par quelques règles d'éducation morale et la recommandation de certains livres réservés pour les lectures récréatives.

Tel est cet ouvrage, où, malgré l'opinion de gens autorisés, on est obligé de reconnaître un esprit étroit et puéril, qui en amoindrit considérablement le mérite. Néanmoins il faut louer son style élégant et clair.

DÉRATOPTÈRE adj. (dé-ra-to-ptè-re — du gr. *deras, deratos*, cuir ; *pteron*, aile). Entom. Qui a les élytres coriaces.

DÉRAYÉ (dé-rè-ié) part. passé du v. Dérayer. Creusé profondément : *Sillon* DÉRAYÉ.

DÉRAYER v. a. ou tr. (dé-rè-ié — du préf. *dé*, et de *rayer*). Agric. Creuser profondément, en parlant d'un sillon ménagé pour servir à l'écoulement des eaux ou pour servir de délimitation à deux champs contigus.

DÉRAYURE s. f. (dé-rè-iu-re—rad. *dérayer*). Agric. Profond sillon séparant deux champs voisins ou deux cultures contiguës dans un même champ.

DERBAL s. m. (dèr-bal). Burnous fait avec de vieux lambeaux d'étoffe, que portent certains derviches algériens.

— **Encycl.** C'est par le nombre et la richesse des burnous, par la finesse de leur tissu que se distinguent surtout les grands personnages en Algérie. L'absence de burnous est tellement contraire à toutes les idées, à toutes les habitudes, qu'il existe un dicton musulman : *Meslem bla bernouss ki kelb bla bassour* (un musulman sans burnous est comme un chien sans queue). Les derviches et autres saints personnages qui veulent, tout en conservant le costume traditionnel, être fidèles aux pratiques de la pauvreté la plus sévère, affectent de porter un burnous vieux, rapiécé, formé de morceaux sordides, auquel on a donné le nom de *derbal.*

DERBATUM, nom latin de DORPAT.

DERBE s. f. (dèr-be). Entom. Genre d'insectes hémiptères fulgoriens.

DERBENT (gouvernement de). V. DAGHESTAN.

DERBENT ou **DERBEND**, ville de la Russie d'Europe, dans la région caucasienne, ch.-l. de la prov. de Daghestan, à 277 kilom. N.-E. de Tiflis, sur la côte occidentale de la mer Caspienne, par 42º 4′ de lat. N. et 46º de long. E., à 3,512 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg ; 12,870 hab., Arméniens, Géorgiens et Juifs. Elle était une des portes du Caucase. Les Arabes l'ont appelée Bab el-Abouab, la Porte des portes ; les Persans Der-bent, et les Turcs Demir-capi ou Porte de fer. C'est la dénomination persane qui lui est restée. La rade de Derbent présente un fond pierreux, ce qui empêche de jeter l'ancre partout ; de plus, elle est ouverte à tous les vents, principalement à ceux qui soufflent des gorges du Caucase, ce qui rend ce mouillage fort dangereux. A cause de toutes ces difficultés, le fret d'Astrakhan à Derbent est plus élevé que pour les autres ports de la Transcaucasie. La valeur de l'importation pour la Russie est annuellement de 2,420,000 francs ; celle de l'exportation de 6,000,000 de francs. L'article d'exportation de Derbent le plus important est la garance, puis viennent les fruits et la soie. On y importe de Russie des farines, des grains, des métaux, des cotonnades, des lainages, des soieries, du sucre, du sel, de la monnaie, etc. Tout ce commerce passe par Astrakhan.

La ville de Derbent, une des plus belles de la Transcaucasie, est bâtie sur le roc et défendue par un château fort environné de hautes murailles que flanquent de hautes tours voûtées servant de poudrières et d'arsenaux. Ce château fort, d'un aspect imposant, était autrefois la résidence des kans.

Quel fut le fondateur de la ville de Derbent ? Il est dificile de se prononcer. Ce qui

est certain, c'est qu'elle fut fortifiée par Chosroès le Grand et que les Arabes s'en emparèrent au VIIe siècle. Les Russes l'enlevèrent aux Persans en 1722, la rendirent en 1735 et la reprirent en 1795. On y remarque plusieurs bazars et une belle mosquée. Le fameux passage de Derbent, resserré entre le rivage de la mer Caspienne et le pied de la branche du Caucase qui couvre l'ancienne Albanie ou le Shirvan, a été fermé, selon les écrivains orientaux, par Chosroès, surnommé Noushirvan, et El-Adel ou le Justicier, roi de Perse, qui y fit construire un rempart revêtu de lances de fer et impénétrable. C'est le même Noushirvan qui fit fermer tous les défilés du mont Alkabak, qui est le Caucase, en y élevant jusqu'à trois cents tours, au rapport du géographe arabe El-Edrisi, pour mettre par là l'Arménie et les contrées du midi à couvert des invasions des nations du nord, scythiques et sarmatiques.

DERBICES, ancien peuple de l'Asie, sur les bords de l'Oxus et les confins de la Murgiane et de l'Hyrcanie. Les Derbices, adorateurs du soleil, envoyèrent 10,000 hommes de cavalerie à Darius pour combattre Alexandre, qui, après sa victoire, interdit à ce peuple la coutume d'égorger les septuagénaires et de manger leurs parents frappés de mort violente.

DERBION s. m. (dèr-bi-on). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre liche, appelé aussi DERBIS.

DERBOUKA s. f. (dèr-bou-ka — mot arabe). Musiq. Nom donné par les populations du nord de l'Afrique à une sorte de tambour, formé d'un pot de terre recouvert d'un parchemin, lequel est principalement en usage dans l'exécution des danses nationales.

DERBY s. m. (dèr-bi, ou, à l'anglaise, deurbè). Turf. Prix pour poulains de trois ans, ainsi appelé du nom de son fondateur. ‖ Course où l'on se dispute ce prix. ‖ Course d'épreuve quelconque, pour chevaux de trois ans. ‖ *Derby français*, Prix du Jockey-Club, qui se court à Chantilly.

— **Encycl.** Il y a environ deux cents ans, un cercle de gentlemen s'organisait sur les hauteurs de Bantlead-Downs, charmant coteau où se déroule maintenant le turf d'Epsom. Sous George Ier, le club d'Epsom comptait parmi ses membres les plus illustres éleveurs. La maison de Hanovre dota bientôt d'un prix royal (*plate*) ces splendides réunions hippiques. Un jour parut *Eclipse*, ce cheval fameux qui fit gagner plus de 15 millions à son propriétaire. Alors s'établit définitivement la vogue et la célébrité d'Epsom. Sur ces dunes si merveilleusement disposées pour l'entraînement des chevaux s'était élevée une petite taverne à l'enseigne des Oaks (Chênes). De ce site enchanteur, l'œil embrassait au loin de vastes horizons ; aussi le général Burgoyne fit-il bientôt l'acquisition de la modeste taverne, pour la convertir en un magnifique rendez-vous de chasse. Un brillant sportsman, lord Derby, acheta le château des Oaks, l'agrandit, l'embellit, l'entoura de parcs splendides, et, en y établissant sa principale résidence, ouvrit une ère nouvelle aux courses de l'hippodrome. Voici dans quelles circonstances. En 1779, l'illustre lord épousait une ravissante amazone, lady Elisabeth Hamilton. Parmi les splendeurs de ces noces princières, on a conservé le souvenir d'une fameuse fête champêtre au château des Oaks, fête chantée par maints poëtes de l'époque, et dont il est resté la ballade populaire : *The Maid of the Oaks* (la Vierge des chênes). Mais si la ballade devait conserver ce souvenir dans les chaumières, une course de chevaux devait la lier dans l'avenir aux émotions du turf. Les *stakes*, c'est-à-dire les souscriptions particulières des fastueux invités, avaient spontanément formé un prix de course ; car, en Angleterre, il n'y a pas de vraie fête sans chevaux, et lady Elisabeth insista pour que ce prix fût spécialement offert à des pouliches de trois ans. Cet épisode hippique de la fête des Oaks eut un tel retentissement que, l'année suivante, lord Derby voulut instituer un autre prix pour des poulains de trois ans. Ce prix a conservé le nom du noble lord, depuis que, en 1780, *Diomène*, à sir Banbury, a gagné les stakes des trente-six souscripteurs du premier derby. Telle est l'origine de cette fameuse course annuelle, dans laquelle des sommes incalculables sont gagnées et perdues sur les hauteurs des dunes verdoyantes d'Epsom.

A l'exemple de nos voisins, nos sportsmen ont institué plusieurs prix analogues au *derby* et auxquels ils ont conservé ce nom. Ainsi, nous avons le *derby* du Nord, le *derby* du Sud, le *derby* de l'Ouest, etc., pour les éleveurs de ces régions. Mais le plus important de ces *derbys* français est celui que le Jockey-Club fait courir à Chantilly, au commencement de chaque printemps. V. l'article COURSE.

DERBY, le *Derventiæ* des Romains, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom, sur la Derwent, à 175 kilom. N.-O. de Londres, à 75 kilom. S.-E. de Manchester, par 52º 55′ de lat. N. et 3º 48′ de long. O. ; 43,875 hab. Siége des assises du comté ; école industrielle ; dépôt d'artillerie et de génie ; nombreuses écoles. Située au point de jonction de trois chemins de fer, communiquant par des canaux avec toutes les parties de l'Angleterre, cette ville peut facilement écouler les importants produits de son industrie variée. Il s'y trouve une belle manufacture de porcelaine, dont les produits, par la beauté de la pâte et la vivacité des couleurs, égalent ceux de la Chine. On y entreprend sur une très-large échelle la fabrication des soieries et des cotonnades, et elle est le centre d'un commerce très-actif de charbon de terre. Etablissement pour la construction des machines à vapeur ; fonderie de fer ; tanneries, brasseries, manufactures de savon ; orfévrerie, joaillerie, etc. Derby, dont l'importance augmente tous les jours, renferme encore dans les vieux quartiers quelques rues étroites et mal bâties, mais toutes sont propres et bien pavées. Parmi les monuments qui méritent d'être vus, nous devons citer l'église de Tous-les-Saints, remarquable par son architecture gothique et par sa tour haute de 60 mètres ; la prison du comté ; l'hôtel de ville ; le théâtre et la salle des réunions publiques. Cette ville a donné le jour à plusieurs hommes célèbres, entre autres au peintre Wrigth, aux romanciers Linacre et Richardson et au critique Blackwall. ‖ Petite ville industrieuse et commerciale des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, comté et à 12 kilom. N.-O. de New-Haven, sur le Housatonick ; 5,000 hab. Forges ; diverses fabriques ; commerce très-important. Dans les environs est située la manufacture de Kumphreville, dont le fondateur a apporté, en 1801, les premiers mérinos en Amérique.

DERBY (COMTÉ DE), prov. administrative de l'Angleterre, comprise entre les comtés de York au N., de Nottingham à l'E., de Leicester au S., de Stafford et de Chester à l'O. Superficie, 2,700 kilom. carrés, divisés en 140 paroisses, renfermant une population de 339,327 hab. Cette population a plus que doublé depuis le commencement de ce siècle, car en 1801 elle n'était que de 161,567 hab. Couvert de montagnes dans sa partie N.-O., appelée le High-Peak, le comté de Derby est, au contraire, généralement uni, fertile et richement cultivé dans sa partie S. et dans sa partie E. Par ses sites pittoresques, les merveilleuses cavernes de ses montagnes calcaires et ses nombreuses chutes d'eau, ce comté est à bon droit regardé comme la contrée la plus curieuse de l'Angleterre. Ses fertiles vallées sont arrosées par plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont la Trente, qui a pour affluents le Dove et la Derwent, le Wye et la Dee. Ces différentes rivières sont reliées les unes aux autres par de nombreux canaux, tels que le Grand-Trunk et plusieurs de ses embranchements. Le comté de Derby est en outre riche en eaux minérales et médicinales ; celles de Buxton, de Matlok et de Keddlestone sont assez fréquentées. Il abonde aussi en richesses minérales, telles que fer, houille, antimoine, calamine, cuivre et plomb. Les mines de plomb donnent annuellement environ 54,000 quintaux métriques de ce métal ; les hauts fourneaux produisent 162,000 quintaux métriques de fonte. On exploite aussi dans le comté du marbre, de la pierre à bâtir, de la pierre meulière, de l'albâtre, de l'alun, du cristal et du bitume. L'agriculture, l'élève des bestiaux, l'exploitation des mines, les manufactures de soie, de coton, de laine, forment les principales branches de l'industrie des habitants, qui font une commerce considérable en objets d'orfévrerie et produits céramiques. Dans les temps anciens, ce pays, habité par les Coritani, fut compris dans la Britannia prima des Romains, puis dans le royaume de Mercie sous les Anglo-Saxons. En 918, il fut réuni à la couronne d'Angleterre par Edouard Ier. Par l'acte de réforme de 1867, le comté a été partagé en trois divisions parlementaires, qui élisent chacune deux représentants. Antérieurement à cette époque, le comté n'envoyait que quatre membres au Parlement.

DERBY (canal de), voie navigable d'Angleterre, dans le comté de Derby. Ce canal se divise en trois branches qui vont, l'une de Derby au canal de la Mersey, à Swarkestone ; la deuxième du sud au nord, et la troisième du nord-est au sud-est, jusqu'au canal d'Erwash. Sa longueur est de 27 kilom.

DERBY (Jacques STANLEY, comte de), homme politique anglais, né en 1596, mort en 1651. Il se signala par son attachement à Charles Ier pendant la guerre civile qui éclata en Angleterre, combattit vaillamment en plusieurs rencontres, puis se rendit dans l'île de Man. En 1650, Charles lui ayant demandé de soulever le Lancashire et de se joindre à lui avec les forces dont il pourrait disposer, il partit avec 500 cavaliers, fut attaqué par le colonel Lilburne, qui commandait 3,000 hommes, soutint contre lui une lutte acharnée, pendant laquelle il reçut vingt-six blessures, fut fait prisonnier à la bataille de Worcester et eut la tête tranchée à Bolton (1651).

DERBY (Charlotte DE LA TRÉMOUILLE, comtesse de), épouse du précédent, morte en 1664. Elle est célèbre par le courage et le dévouement dont elle fit preuve en faveur de la cause de Charles Ier, roi d'Angleterre. Pendant les longues luttes entre le Parlement et le roi et toute cette période des guerres civiles qui désolèrent le territoire britannique, la comtesse, partageant les sentiments de son époux, se passionna comme lui pour la cause du roi. Les opinions politiques de Charlotte furent dénoncées aux parlementaires ; ceux-ci vinrent l'assiéger dans son château de Latham-House. Malgré l'absence de son mari, malgré les craintes qu'elle aurait pu concevoir pour l'existence de ses enfants, la comtesse organisa immédiatement la défense, appela tous ses vassaux, fit venir des provisions de toutes sortes, et se prépara à une vigoureuse défense. Elle dirigea elle-même les travaux. A la tête des assiégés, elle repoussa les attaques de l'ennemi, et enfin, après quatre mois d'une défense énergique, elle vit les parlementaires renoncer à leurs projets et se retirer honteusement devant une femme.

Mais la cause de Charles Ier ne rencontrait pas partout des champions aussi fermes que Charlotte ; aussi le roi fut-il bientôt obligé d'engager le comte de Derby à évacuer son château de Latham-House, pour amener à l'armée les quelques défenseurs qui avaient si vaillamment combattu sous les ordres de la comtesse. Ce faible renfort ne put même pas retarder la chute de l'infortuné Charles Ier. Derby lui-même fut pris et décapité (1651). Charlotte continua la guerre avec acharnement et s'empara de tous les points importants de l'île de Man. L'infériorité du nombre de ses partisans ne pouvait pourtant lui laisser espérer la possibilité de soutenir longtemps une lutte aussi inégale ; la trahison vint encore précipiter sa chute. Un serviteur à qui elle avait accordé toute sa confiance dévoila aux troupes républicaines quelles étaient les positions les plus faibles de la comtesse et de quelle façon il faudrait diriger l'attaque pour s'emparer de cette héroïne. Quelques jours après, Charlotte se trouvait attaquée à l'improviste par des forces supérieures. Faite prisonnière en même temps que ses enfants, la comtesse subit quelques mois de prison, mais fut relâchée dès qu'elle eut promis de rester en paix. Elle céda à la force, mais elle eut du moins la gloire, suivant Hem, d'être la dernière personne des trois royaumes qui se fût soumise au Parlement. La comtesse de Derby eut pourtant, avant de mourir, la consolation de voir triompher la cause qu'elle avait si vaillamment défendue ; elle vit Charles II monter sur le trône d'Angleterre.

DERBY (Edward Geoffrey SMITH STANLEY, quatorzième comte DE), homme d'Etat anglais et chef du parti conservateur, né à Knowsley-Park (Lancashire) en 1799, mort le 23 octobre 1869. « Il fut, dit M. P. della Gattina, un des élèves les plus accomplis du collége d'Eton et d'Oxford. Mais l'éducation qui lui a le mieux servi dans sa carrière politique fut celle que lui donna sa grand'mère. Miss Farren était une actrice de grand talent et de premier ordre. Ce fut elle qui se chargea de former les manières et d'apprendre la modulation de la voix, la distinction de la prononciation, la grandeur du geste et la gradation des tons au futur grand orateur. En effet, la puissance oratoire de lord Derby, outre son style un peu enveloppé peut-être, mais vigoureux et nerveux, tenait à sa façon de dire sans affectation, à sa voix mélodieuse, ménagée avec un art remarquable, à sa clarté et à sa précision d'idées, à ses changements de notes, qui donnaient à ses paroles des ailes et à ses périodes une sonorité musicale. » Après avoir fait de brillantes études, lord Derby, qui ne s'appelait alors que M. Stanley, fut envoyé, en 1822, à la Chambre des communes par le bourg de Stockbridge (Hampshire), un de ceux que dix ans plus tard le *Reform bill* devait priver de leurs droits électoraux. Lord Stanley ne semble pas s'être beaucoup pressé de prendre la parole dans cette assemblée. Son premier discours date, en effet, du 30 mars 1824. Il est vrai qu'il obtint un grand succès, et l'orateur reçut les compliments les plus chaleureux de sir James Makintosh, qui salua en lui un des futurs soutiens de la cause libérale. Cependant, dès son second discours (6 mai), on put voir que ses principes n'étaient point précisément ceux du véritable libéralisme. Il y traitait la question qui fut cause de sa scission avec les whigs, celle des établissements de l'Eglise d'Irlande. Durant les années suivantes, M. Derby s'acquit la réputation d'un orateur consommé, et son talent, non moins que sa position sociale, le firent nommer secrétaire d'Etat des colonies, lors du ministère transitoire de lord Goderich. En 1826, il fut envoyé à la Chambre des communes par le bourg de Preston, mais son libéralisme prétendu reçut en 1830 un humiliant échec par la nomination de Henry Hunt, l'orateur populaire, que ses anciens commettants lui préférèrent.

On lui ménagea cependant, dit M. Spoll dans l'article nécrologique publié par le *Figaro*, la candidature de Windsor, et, sous le ministère de lord Grey, il occupa le poste important de premier secrétaire pour l'Irlande.

Ce fut dans cet emploi qu'il eut, pour la première fois, à combattre O'Connell et son groupe. Il resta secrétaire pour l'Irlande jusqu'en 1833, prêtant à ses collègues l'appui de son talent dans la discussion du bill de réforme, inventant son fameux système d'éducation mixte pour l'Irlande, et livrant à O'Connell de véritables combats oratoires.

Nommé, en 1833, secrétaire d'Etat pour les colonies, c'est en cette qualité qu'il présenta et soutint devant la Chambre le fameux acte pour l'émancipation des esclaves. C'est à cette période qu'appartient aussi son heureuse campagne sur les revenus temporels de l'Eglise d'Angleterre.

Après s'être séparé de ses collègues au sujet des propriétés de l'Eglise d'Irlande, dont ceux-ci avaient renvoyé la conclusion devant le Parlement, il donna sa démission dans l'été de 1834, en même temps que sir James Graham, le duc de Richmond et le comte de Ripon. Le ministère Melbourne, qui succéda à celui de lord Grey, fut presque aussitôt suivi de celui de sir Robert Peel, dont le premier soin fut d'offrir à lord Derby une position importante dans la nouvelle combinaison ministérielle. En 1841, il devint donc, sous ce ministre, une seconde fois secrétaire d'Etat des colonies et conserva ce poste jusqu'en 1845 (décembre), époque à laquelle il le résigna. Lors de la division du parti conservateur et de l'éloignement de sir Robert Peel à la suite du rappel de la loi des céréales, Stanley devint le chef avoué de ce parti.

En 1851, il prit le titre de comte de Derby, et, après la démission de lord John Russell, fut chargé par la reine de composer un cabinet, mais il dut renoncer à cette mission, faute d'hommes politiques qui consentissent à faire partie d'un ministère protectionniste.

L'année suivante, il parvint cependant à constituer un ministère dont firent partie sir E. Sugden, le comte de Lonsdale, le marquis de Salisbury, M. Disraëli, etc. Ce ministère de nécessité, inventé pour le rétablissement de la loi sur les céréales, était ainsi apprécié par la *Revue d'Edimbourg*, dans son numéro d'avril :

« L'administration libérale de lord John Russell vient de céder la place au ministère conservateur de lord Derby. Voilà donc l'Angleterre entrée dans ce grand courant de réaction qui entraîne l'Europe entière. Cependant notre situation diffère sensiblement de celle des principaux Etats du continent. Tandis que l'Autriche, la Prusse, Rome et Naples expient l'imprudence de leurs tentatives révolutionnaires sous le sévère despotisme du sabre, qui pèse sur la parole comme sur la presse et procède par l'exil et l'emprisonnement, la destinée de l'Angleterre est moins malheureuse, car si la France, par exemple, est soumise à la rude dictature de Louis-Napoléon, l'Angleterre en est quitte pour subir l'administration de lord Derby, la queue ou, pour nous servir d'une vieille dénomination politique, le *croupion* (*rump*) du parti conservateur de 1845. »

Au mois de décembre de la même année, le nouveau cabinet disparut devant le ministère de coalition des lords Aberdeen, Russell, Palmerston et Landsdowne, et, durant les six années qui suivirent, lord Derby resta l'orateur de l'opposition conservatrice.

Une fois, durant ce laps de temps, lors de la démission du ministère Aberdeen, en février 1855, il fut chargé de nouveau par la reine de former un cabinet, mais il dut se retirer devant la quasi-hostilité de lord Palmerston.

Lors de la chute de ce dernier, au mois de février 1858, à la seconde lecture du bill de conspiration, lord Derby, cédant aux instances de la reine, composa un second ministère, qui fut dissous par un vote de non-confiance de la Chambre des communes, en réponse au discours du trône.

En 1859, lord Derby présenta un bill ayant pour objet la mobilisation du sol de l'Angleterre. Cette idée féconde fut repoussée, mais reprise en 1862 par lord Westbury ; elle fut cette fois accueillie.

Deux ans après, lord Derby se prononçait en pleine Chambre des lords pour la prolongation indéfinie de l'occupation de Rome par les troupes françaises.

« Quoi de plus étrange, dit à ce propos Louis Blanc, que d'entendre le chef d'un grand parti, un homme qui marche à l'assaut du ministère, un homme qui était premier ministre hier et peut le redevenir demain, dire sans détour que l'Angleterre protestante est intéressée à l'indépendance du pape ? Qu'est devenu le cri que les tories poussaient avec tant de fureur avant l'émancipation des catholiques : *No popery !* (pas de papauté !) ? Serait-ce que les conservateurs ou, ce qui est une expression plus juste et n'exprime pas la même chose, les « conser» vatistes » de ce pays préfèrent tout au danger de servir les progrès de l'esprit humain, et craignent, en laissant s'écrouler le trône de Saint-Pierre, de pactiser avec ceux qui sacrifient au dieu inconnu : la Révolution ? »

En 1862, lord Derby, à propos de l'affaire du *Trent*, s'élève contre ce principe que les propriétés de l'ennemi sont insaisissables à bord des navires neutres.

L'année suivante, à l'ouverture de la session, il condamne la reconnaissance des Etats du Sud de l'Amérique avant la fin de la lutte, et il attaque dans la même session l'abandon des îles Ioniennes à la Grèce.

Depuis cette époque, lord Derby prit à la Chambre un rôle purement observateur, sans combattre sérieusement le système de Palmerston, qui concordait, du reste, avec les intérêts du parti tory. Lors de la misère provoquée par la crise cotonnière dans les districts manufacturiers du Royaume-Uni, il se signala par une libéralité princière. En 1866, à la chute du ministère Russell-Gladstone, lord Derby se vit de nouveau appelé à la tête des affaires et devint pour la troisième fois chef du cabinet. Une mesure qui marquera dans

l'histoire de la nation anglaise a signalé son ministère. Le 15 juillet 1867, la Chambre des communes adopta le bill de réforme, « bill par lequel, disait alors M. Louis Blanc, un ministre conservatiste vient, chose étrange, d'inaugurer le règne de la démocratie en Angleterre. »

Dans une lettre écrite le 24 juillet 1867, l'illustre publiciste appréciait de la façon suivante le chef du cabinet tory : « Le discours prononcé par lord Derby, dans la séance d'avant-hier, à la Chambre des lords, n'est pas le trait le moins singulier de ce singulier tableau. L'assemblée était brillante. Le prince de Galles et plusieurs membres distingués de la Chambre des communes figuraient parmi les assistants. Il y avait là beaucoup de belles dames et un nombre imposant d'évêques. Comment le chef du cabinet tory allait-il expliquer l'étonnante conversion qui avait fait de lui l'introducteur en titre de la démocratie en Angleterre?

» Lorsqu'en juillet 1866 lord Derby fut appelé à recueillir l'héritage de lord Russell, il avait été déjà deux fois à la tête des affaires. Or, il n'avait gardé le pouvoir que dix mois environ la première fois et que seize mois la seconde, son administration ayant duré depuis le mois de février jusqu'au mois de décembre, en 1852, et, plus tard, depuis le mois de février 1858 jusqu'au mois de juin 1859. Ce souvenir, paraît-il, obsédait Sa Seigneurie. Il trouvait bien dur de n'avoir été au pouvoir que pour y servir, selon sa propre expression, de bouche-trou (*stop-gap*), et il ne voulait pas s'exposer une troisième fois à cet inconvénient. Voilà ce qui résulte des déclarations de lord Derby lui-même. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il a résolu d'en finir avec le tourmentant problème de la réforme parlementaire, donnant ainsi à entendre, comme le disait hier plaisamment le duc d'Argyll, qu'il aimait mieux être une girouette qu'un bouche-trou! Je n'insiste pas.

» Du reste, que le chef du cabinet ait, dans des circonstances aussi solennelles, abandonné au hasard les destinées de son parti et laissé faire à M. Disraëli tout ce que celui-ci a voulu, c'est ce qu'expliquent en partie le caractère de l'homme et sa position.

» Homme de sentiment et d'impulsion, esprit impressionnable, orateur dont l'éloquence consiste dans une fougue extrême servie par des connaissances et un talent classiques, il dédaigne le côté sérieux et aride des affaires, bien différent en cela de lord Stanley, son fils, auquel il est si supérieur en éclat et si inférieur en sagesse. On raconte qu'un jour quelqu'un demandant à lord Derby pourquoi il n'avait pas envoyé sa traduction de l'*Iliade* à son fils, il répondit : « J'attends qu'elle soit imprimée en prose » et publiée sous forme de *blue book*. »

» Dédain de lettré! J'allais dire dédain de jeune homme! Car il est certain qu'intellectuellement et moralement, en fait de qualités comme en fait de défauts, lord Derby est beaucoup plus jeune que son fils.

» En réalité, malgré ses soixante-huit ans et ses infirmités, lord Derby est trop jeune pour un homme d'Etat. Il n'a ni le calme, ni l'application, ni la maturité qu'exigent les fortes conceptions politiques. Et ce qu'il n'a pas non plus, c'est la faculté de se rendre compte des conséquences éloignées de telle ou telle mesure, de tel ou tel principe. Ceux qui l'ont surnommé « le prince Rupert de la » discussion » (*the Rupert of debate*) le connaissaient bien. Il est de ces vaillants soldats qui perdent toutes les batailles qu'ils livrent, faute de plan, de tactique et de coup d'œil.

» Ajoutez à cela qu'il est très-impérieux, très-hautain et absolument incapable de se tenir en garde contre lui-même. En 1826, ne se fit-il pas fort de démontrer que les avantages qu'on se promettait de la construction des chemins de fer, comme bon marché et rapidité, étaient pures chimères?

» Un homme qui s'est trompé à ce point sur la révolution que les chemins de fer devaient apporter dans le monde peut bien se tromper, que vous en semble? sur celle qui est contenue dans le bill de réforme de 1867.

» Que ce soit son excuse aux yeux de ceux de son parti qui, tels que lord Carnavon et lord Shaftesbury, voient l'avenir en noir. »

A ce portrait, tracé de main de maître et qui est resté vrai jusqu'à la dernière heure, nous ne trouvons rien à changer.

La santé chancelante de lord Derby ne lui permit pas de conserver longtemps le poste de premier lord de la trésorerie, et il dut, au mois de février 1868, céder ses fonctions à M. Disraëli, qui est actuellement le chef du parti tory en Angleterre.

Le comte de Derby avait épousé en 1825 la seconde fille de lord Skelmersdale, et le fils né de ce mariage est l'homme politique d'abord connu sous le nom de lord Stanley, et qui a pris le titre de comte de Derby à la mort de son père. (V. STANLEY.) Lord Derby a été lord recteur de l'université de Glascow, et depuis 1852 chancelier de celle d'Oxford. On lui attribue la paternité d'un ouvrage religieux intitulé : *Conversations sur les paraboles*, qui a paru il y a quelques années sous l'égide de la Société pour la diffusion du christianisme. En 1864 il a publié une traduction de l'*Iliade* en vers blancs ïambiques (2 vol.) : elle est remarquable par sa grande fidélité et par son esprit vraiment poétique. Elle avait atteint sa cinquième édition en 1865.

DERBY (lord Edward Henry SMITH STANLEY, comte DE), fils du précédent. V. au *Suppl.*

DERBY (Elisabeth FARREN, comtesse DE), actrice anglaise. V. FARREN.

DERCETO ou **DERCETIS**, mère de Sémiramis, adorée comme une déesse par les Syriens. De toutes les légendes que nous a léguées l'antiquité, il n'en est pas de plus gracieuse que celle de la déesse Ceto dont parle Pline : *colitur fabulosa Ceto*, nom que la tradition donnait à la mère inconnue de Sémiramis, et dont les historiens ont fait Derceto.

Diodore de Sicile raconte la légende de cette mère inconnue avec ce charme antique qui poétise la fable : « Il y a, dit-il, dans la Syrie une ville nommée Ascalon, dominant un lac large et profond dans lequel les poissons abondent et près duquel est un temple dédié à une célèbre déesse, que les Syriens appellent Derceto. Elle a la tête et le visage d'une femme; tout le reste de son corps est d'un poisson. Les savants de la nation disent que Vénus, ayant été offensée par Derceto, lui inspira pour un jeune sacrificateur une de ces passions comme elle en inspirait à Phèdre et à Sapho. Derceto eut de lui une fille. Elle conçut de sa faute une si grande honte qu'elle fit disparaître le jeune homme, exposa l'enfant dans un lieu désert et plein de rochers et se jeta elle-même dans le lac, où son corps fut métamorphosé en sirène. De là vient que les Syriens révèrent les poissons comme des dieux et s'abstiennent d'en manger. Cependant la petite fille fut sauvée et nourrie par des colombes, qui venaient en grand nombre faire leurs nids dans les rochers où elle avait été exposée. Un berger la recueillit, l'éleva avec autant d'amour que si elle eût été son enfant, et la nomma *Sémiramis*, c'est-à-dire la fille des colombes. »

Comme déesse il ne faut pas confondre Derceto, ainsi qu'on l'a fait quelquefois, avec Dagon (v. l'art. DAGON), bien qu'elle fût représentée comme ce dernier sous la forme d'un poisson avec une tête humaine. Comme Dagon, Derceto est une personnification des forces fécondantes de la nature, mais en qualité de principe femelle. Les Grecs, qui la connaissaient aussi sous le nom d'Atergatis, l'identifiaient avec Aphrodite. Derceto était tout particulièrement vénérée à Ascalon. Les poissons lui étaient consacrés, et l'on en nourrissait un grand nombre dans un étang creusé près du temple de la déesse, dans la même ville.

DERCIS s. f. (dèr-siss). Astron. Un des noms anciens de la constellation des Poissons.

DERCON, ville de l'ancienne Thrace, appelée aujourd'hui DERKOS. V. ce mot.

DERCSNEYI (Jean-Louis, baron DE), écrivain hongrois, né à Tokai en 1802. Il compléta son instruction par de nombreux voyages en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, etc., se signala par son attachement à l'Autriche, et fut appelé successivement à occuper les postes de directeur du fisc à Pesth (1827), de secrétaire royal à Vienne (1830), d'attaché à la chancellerie (1836). En 1838, il reçut le titre de conseiller intime de l'empire. Outre les relations de ses voyages, il a publié deux ouvrages : *Etude sur le moyen de combattre le communisme* (Pesth, 1846), et *Mon système d'éducation* (Pesth, 1851).

DERCYLE s. m. (der-si-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite le Brésil.

DERCYLLIDAS, habile général spartiate, successeur de Thymbron dans l'expédition entreprise contre les Perses pour secourir les villes grecques de l'Asie (399-397 av. J.-C.). Il prit neuf villes en huit jours, fortifia par un mur la Chersonèse contre l'invasion des Thraces, retourna en Asie et imposa à Tissapherne un traité qui garantissait la liberté des colonies. Il avait reçu les surnoms de **Scythe** et de **Sisyphe**, à cause de son caractère brutal et de sa rapacité.

DERCYLLUS, écrivain grec, qui paraît avoir vécu vers le commencement du IIIe siècle avant notre ère. Il composa plusieurs ouvrages : *Fondations des villes; Sur l'Italie; Sur Argos; Sur l'Etolie; Sur les pierres*, etc. Il ne nous reste que quelques fragments de cet auteur.

DÉRÉCÉPHALIDE adj. (dé-ré-sé-fa-li-de — du gr. *derê*, cou; *kephalê*, tête). Entom. Se dit des insectes dont la tête et le cou se confondent.

DERECHEF adv. (de-re-chèf — des préf. *de* et *re*, et de *chef*). De nouveau, encore une autre fois : *Je vous exhorte* DERECHEF *de travailler incessamment à votre perfection dans la paix et dans le silence.* (Boss.) ‖ Ce mot commence à vieillir.

DERECSKE, bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Bihar, à 19 kilom. S. de Debreczin; 5,300 hab. Aux environs, on trouve quatre lacs d'eaux alcalines employées pour bains et dont on extrait de la soude naturelle.

DÉRÉGLÉ, ÉE (dé-ré-glé) part. passé du v. Dérégler. Qui n'est pas ou n'est plus dans les règles ordinaires; qui ne fonctionne pas ou ne fonctionne plus régulièrement : *Temps* DÉRÉGLÉ. *Saison* DÉRÉGLÉE. *Pouls* DÉRÉGLÉ. *Machine, horloge, montre, pendule* DÉRÉGLÉE. *Santé* DÉRÉGLÉE. *Appétit, goût* DÉRÉGLÉ. *Imagination* DÉRÉGLÉE.

— Fig. Qui est irrégulier ou opposé aux règles de la morale : *Homme* DÉRÉGLÉ *dans sa conduite. Femme* DÉRÉGLÉE *dans ses mœurs. Mœurs* DÉRÉGLÉES. *Vie, conduite* DÉRÉGLÉE. *Passions* DÉRÉGLÉES. *Il vaut mieux confier un emploi important à un homme pauvre, sage et vertueux, qu'à un ambitieux imprudent, riche et* DÉRÉGLÉ. (Charles V.) *La chasteté est une vertu morale par laquelle nous modérons les désirs* DÉRÉGLÉS *de la chair.* (Dider.) *Quand on a gâté sa constitution par une vie* DÉRÉGLÉE, *on la veut rétablir par des remèdes.* (J.-J. Rouss.) *Une conduite* DÉRÉGLÉE *aiguise l'esprit et fausse le jugement.* (De Bonald.)

DÉRÉGLEMENT s. m. (dé-ré-gle-man — rad. *déréglé*). Etat de ce qui est déréglé, contraire à la règle, à la marche ordinaire; fonctionnement irrégulier, désordonné : DÉRÉGLEMENT *des saisons, des humeurs, du pouls.* DÉRÉGLEMENT *d'une machine, d'une horloge.* DÉRÉGLEMENT *du cerveau, de l'imagination. La différence et le peu de solidité des goûts sont une preuve réelle du* DÉRÉGLEMENT *de l'imagination.* (Oxenstiern.) *Il est absolument nécessaire de remédier aux* DÉRÉGLEMENTS *des finances.* (C. de Richelieu.)

—Fig. Vie, conduite déréglée, désordre dans les mœurs : DÉRÉGLEMENT *de la vie, des mœurs, des sens. Vivre dans le* DÉRÉGLEMENT. *Tomber dans tous les* DÉRÉGLEMENTS. *C'est toujours un* DÉRÉGLEMENT *que cette instabilité de notre esprit et de notre cœur.* (Nicole.) *Nous ne devons chercher que dans le* DÉRÉGLEMENT *de nos mœurs les causes de nos misères.* (Mass.) *Le* DÉRÉGLEMENT *des mœurs et de l'imagination ne donne point atteinte à la franchise.* (Duclos.) *Dans le penchant déréglé, ce n'est pas le penchant qui est mauvais, c'est le* DÉRÉGLEMENT. (Mme Guizot.) *Une vie de* DÉRÉGLEMENT *et de mollesse donne à l'âme un moule puéril, et, en la polissant, pervertit le goût.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Vivre d'une façon déréglée, c'est se placer en dehors des lois établies par la société et la morale, c'est manquer de méthode dans la conduite de son existence. Le *déréglement*, c'est le désordre à l'état permanent, désordre qui peut se présenter sous mille aspects divers : *déréglement* des mœurs, *déréglement* de l'esprit, *déréglement* du goût. Quelque forme qu'il revête, le *déréglement* doit être condamné. Le moindre de ses inconvénients est, en effet, de rendre stériles certaines existences qui n'apportent pas à la société, par cela seul qu'elles sortent de leur voie, le contingent de services que cette même société est en droit d'attendre de chacun de ses membres.

Si le *déréglement* ne tient qu'à la fougue des passions, l'âge en vient à bout. C'est un mal aigu, sans doute, mais un mal temporaire. Il faut que jeunesse se passe, a dit le proverbe; c'est-à-dire on ne peut empêcher les jeunes gens de commettre quelques folies. Faut-il énumérer tous ces fous qui ne font guère de mal qu'à eux-mêmes? La liste serait trop longue. Déréglés, ces jeunes gens qui compromettent dans des joies frelatées et dans des amours plus frelatés encore leur santé et leur fortune; déréglés, ces tristes imitateurs d'une bohème aujourd'hui bien morte, qui, dépourvus de talent, cherchent à attirer sur eux l'attention par la singularité de leur costume et s'habillent de nankin au mois de janvier; déréglés, ces fils de petits bourgeois, qui veulent faire de l'art et auxquels une seule chose manque : être artiste. De tous ces *déréglements*, le temps aura raison. Quand il aura jeté sa dernière pièce de cent sous à la drôlesse qui l'aura ruiné, le petit crevé s'engagera dans les zouaves pontificaux; quand il s'apercevra qu'on peut avoir du talent même en s'habillant comme tout le monde, le bohème ne trouvera peut-être pas du talent, mais il mettra un pardessus ouaté; quand il verra que la lutte est au-dessus de ses forces, le pseudo-artiste que la vocation ne soutient pas reviendra s'asseoir au comptoir paternel. Ces déréglés, il faut les blâmer sans doute, mais ne pas se montrer trop sévère. Ils ont en eux-mêmes le remède qui doit les guérir; ils n'ont qu'un défaut dont on se corrige assez vite, la jeunesse.

Nous le répétons : dans ce cas, il ne s'agit que d'un travers, et, comme le genre de vie excentrique auquel on se livre amène la lassitude, on rompt avec ce genre de vie pour rentrer dans le droit chemin.

Mais quand le *déréglement* devient une seconde nature, quand on le raisonne, quand on l'établit en système, le mal est plus grave. Le *déréglement* devient alors un désordre moral, et, si les maladies du corps sont difficiles à guérir, les maladies morales sont le plus souvent incurables et mortelles. Le seul remède possible dans cette seconde manifestation du *déréglement* est de le traiter par des résolutions énergiques.

Mais le *déréglement* n'existe pas seulement chez l'individu, il atteint les masses et parfois la société tout entière. De nos jours tout tend à développer cette sorte de désordre. Nous ne parlerons pas des débordements auxquels peut entraîner la passion du luxe que la mode et l'esprit d'imitation ont acclimatée dans toutes les classes. Nous traiterons la question ailleurs (v. LUXE). Nous ne parlerons ici que du *déréglement* de l'esprit et du goût. On a beaucoup écrit sur les romans, qu'on a accusés de pervertir l'esprit. Ce reproche est fondé et doit s'appliquer surtout à cette littérature malsaine que les journaux avides de publicité jettent, pour quelques centimes, en pâture à des milliers de lecteurs. Ce rocambolisme littéraire, cette chose sans nom qui malheureusement fait école, produit plus de héros patibulaires qu'elle n'en décrit. Nous ne nommerons point ces pourvoyeurs de cours d'assises, toujours à la recherche d'une cause célèbre et si acharnés à leur écœurante besogne qu'on les croirait capables de commettre un crime si, pour de l'argent, ils devaient ensuite l'écrire en plusieurs volumes. Chacun les connaît. Tel journal se vantait pendant l'affaire Troppmann de voir son tirage s'élever à un chiffre de cent mille exemplaires. Celui-là avait organisé sa police; il avait des agents partout. Un autre supputait la somme que devait lui rapporter la découverte du huitième cadavre!

De même que l'instruction du peuple peut se compléter par tout ce qui frappe la vue, monuments, tableaux, statues, de même certaines choses extérieures peuvent contrarier, neutraliser ou corrompre les bons enseignements de la famille ou de l'école. « On doit à l'enfant le plus grand respect, » disaient les anciens, et aux vitrines de certains marchands d'estampes, qui s'enrichissent d'ordinaire à ce commerce, les enfants ne voient que de lubriques images, d'indécentes photographies. N'y a-t-il pas là une cause de *déréglement?*

Sans doute, il ne faut rien outrer. Il faut mettre, comme le voulait Platon, la cité en harmonie avec la nature. L'art revendique ses droits, mais la société a aussi les siens. Ces figures, dans l'attitude où on les montre, sont dans la nature, dit-on : dans leur nature, soit; mais cette nature-là n'est pas celle qu'il faut proposer à l'étude. Ce n'est pas la nudité que nous blâmons en ces images : la nudité est belle et chaste dans la Vénus de Milo et dans la Vénus de Médicis; ce que nous blâmons en elles, c'est la posture, c'est le sujet, c'est l'idée obscène qu'elles font naître.

Il y a là un *déréglement* du goût contre lequel il faut réagir. Indépendamment de la question morale, la question d'art elle-même y est intéressée. L'art n'est pour rien, en effet, dans ces exhibitions malpropres dont le mercantilisme seul tire profit. Et si ceux-là à qui elles rapportent de beaux bénéfices insistaient encore et prétendaient que rien de ce qui est dans la nature ne peut être interdit à l'art, nous leur rappellerions le mot de Voltaire. A quelqu'un qui soutenait devant lui cette thèse, il répondit : « Mon c.. aussi est dans la nature, et cependant je ne le montre pas. »

Revenons à notre point de départ et terminons par cette belle pensée empruntée à Fénelon, celui de tous les hommes qui avait certainement le moins de *déréglement* dans l'esprit, dans le caractère et surtout dans les mœurs : « Un jeune homme déréglé ressemble à un beau cheval qui n'a pas de bouche. »

DÉRÉGLÉMENT adv. (dé-ré-glé-man — rad. *déréglé*). D'une manière déréglée : *Vivre, se conduire* DÉRÉGLÉMENT.

DÉRÉGLER v. a ou tr. (dé-ré-glé — du préf. *dé*, et de *règle*. Change en *è* le deuxième *é* devant une syllabe muette : *Je dérègle, qu'ils dérèglent*). Détraquer, faire fonctionner irrégulièrement : *Le froid, le chaud* DÉRÈGLENT *les montres, les horloges, les pendules. Une indigestion suffit pour* DÉRÉGLER *l'estomac.*

— Fig. Faire sortir des règles du devoir, de l'honnêteté, de la morale : DÉRÉGLER *quelqu'un, la conduite de quelqu'un.* DÉRÉGLER *un collége, une communauté, un monastère.*

— Prov. *Il ne faut qu'un mauvais moine pour dérégler tout le couvent*, Le mauvais exemple est très-contagieux.

Se dérégler v. pr. Sortir de la règle ordinaire, ne plus fonctionner régulièrement : *Le temps* SE DÉRÈGLE. *Le pouls* SE DÉRÈGLE. *Les montres* SE DÉRÈGLENT. *Son estomac* SE DÉRÈGLE *aisément.* (Acad.)

— Fig. Tomber dans une conduite irrégulière; devenir opposé aux règles de la morale : *Homme qui* SE DÉRÈGLE. *Mœurs qui* SE DÉRÈGLENT.

DEREHAM (EAST-), ville d'Angleterre, comté de Norfolk, à 28 kilom. O. de Norwich, à 160 kilom. N.-E. de Londres; 3,748 hab. L'église renferme le tombeau du poëte William Cowper. Ruines d'un ancien couvent détruit par les Danois.

DÉRELIÉ, ÉE (dé-re-lié) part. passé du v. Dérelier. Qui n'a plus de reliure : *Livre, exemplaire* DÉRELIÉ.

DÉRELIER v. a. ou tr. (dé-re-lié — du préf. *dé*, et de *relier*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous dérelîions, que vous dérelîiez*). Enlever la reliure de : DÉRELIER *un livre, un registre.*

DÉRÉLOME s. m. (dé-ré-lo-me — du gr. *derê*, cou; *lôma*, frange). Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui habite l'Afrique.

DERENBOURG (Joseph), orientaliste israélite, né à Mayence en 1811. Il étudia aux universités de Giessen et de Bonn. Il se rendit ensuite à Amsterdam, où il passa quelques années, et se fit connaître au monde savant par la publication de plusieurs mémoires qui témoignaient d'une érudition solide et d'un grand esprit critique. Nous citerons particulièrement les *Mémoires sur la dernière pâque de Jésus* et *sur l'ancienne grammaire hébraïque*, tous deux insérés dans les *Orientalia* (1841). Depuis cette époque, M. Derenbourg a publié de nombreux travaux de philologie orientale parmi lesquels nous signalerons surtout une édition de *Lokman*, avec traduction française (Berlin, 1850), la deuxième édition des *Séances de Hariri*, en collaboration avec M. Reinaud (Paris, 1852); *Histoire de la Palestine d'après le Talmud* (Paris, 1867, 1 vol. in-8°); *Notes épigraphiques* (1868-1869). Joseph Derenbourg a pris une part importante à la rédaction du catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque impériale. C'est un des principaux collaborateurs du *Journal asiatique*, surtout pour ce qui concerne la révision et la correction des textes arabes. On a aussi de lui un grand nombre d'articles et de notes disséminés dans les *Revues* françaises, allemandes et hollandaises.

DERENBOURG (Hartwig), fils du précédent, orientaliste français, né à Paris le 17 juin 1844. Il fit dans cette ville de brillantes études qu'il compléta, avec non moins d'éclat, aux universités allemandes de Gœttingue et de Leipzig. En 1866, il fut couronné par l'université de Gœttingue pour un savant et remarquable *Mémoire sur les formes des pluriels arabes et éthiopiens*. Une partie de ce travail parut en latin : *Commentatio de formis pluralium arabicorum et æthiopicorum* (Gœttingue, 1866). Suivant l'usage des universités allemandes, M. Hartwig Derenbourg avait publié cette dissertation pour obtenir le grade de docteur en philosophie.

Ce premier essai du jeune philologue a depuis reparu en français avec de grands remaniements. A son retour d'Allemagne, vers la fin de 1866, M. Hartwig Derenbourg a été nommé employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, où il s'occupe surtout de la rédaction du catalogue des manuscrits arabes. Au commencement de 1869, il a ouvert à la Sorbonne (salle Gerson) un cours d'arabe qui a obtenu un grand et légitime succès. Outre le Mémoire indiqué plus haut, M. H. Derenbourg a publié les travaux suivants : *Essai sur l'antiquité de la déclinaison dans les langues sémitiques* (1868); le *Diwân de Nâbiga Dhobyâni*, texte arabe avec traduction française (1869); *Leçon d'ouverture sur la composition du Coran* (1869); *Notes sur la grammaire arabe* (1869). Il a fourni aussi un grand nombre d'articles critiques au *Journal asiatique* et à la *Revue critique*. Ses divers écrits se recommandent par une grande sagacité, un jugement ferme et une érudition de bon aloi. M. H. Derenbourg a su porter dans ses divers travaux la philologie sûre et minutieuse de l'école de Fleinher.

DERENBURG, ville de Prusse, province de Saxe, régence de Magdebourg, cercle et à 10 kilom. S.-O. d'Halberstadt, sur l'Holzemme; 2,500 hab. Fabrique d'huile de navette; papeterie; commerce de laine, de cuirs, de potasse, de houblon.

DÉRENCÉPHALE s. m. (dé-ran-sé-fa-le — du gr. *derê*, cou, et de *encéphale*). Tératol. Monstre n'ayant qu'un très-petit cerveau, enveloppé par les vertèbres du cou.

— Adjectiv. : *Monstre* DÉRENCÉPHALE.

DÉRENCÉPHALIE s. f. (dé-ran-sé-fa-lî — rad. *dérencéphale*). Tératol. Conformation des dérencéphales.

DÉRENCÉPHALIEN, IENNE (dé-ran-sé-fa-li-ain, iè-ne — rad. *dérencéphale*). Tératol. Qui a la conformation des dérencéphales : *Monstre* DÉRENCÉPHALIEN.

DÉRENCÉPHALIQUE adj. (dé-ran-sé-fa-li-ke — rad. *dérencéphalie*). Tératol. Qui offre les caractères de la dérencéphalie : *Conformation* DÉRENCÉPHALIQUE.

DERENG s. m. (de-raingh). Dr. cout. Borne ou bornage d'héritages.

DÉRÉODE s. m. (dé-ré-o-de — du gr. *derê*, cou; *odous*, dent). Entom. Genre de coléoptères des Indes. ‖ La forme régulière serait DÉRODONTE.

DÉRÉPHYSIE s. f. (dé-ré-fi-zî — du gr. *derê*, cou; *phusa*, pustule). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

DÉREPTÉRYX s. m. (dé-rè-pté-rikss — du gr. *derê*, cou; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

DERESER (Antoine-Thaddée), théologien allemand, né en 1757, mort en 1827. Il professa successivement l'herméneutique et la théologie à Bonn (1783), à Strasbourg (1791), à Heidelberg (1797), devint pasteur à Fribourg (1808), puis à Carlsruhe (1810), et enfin continua son enseignement théologique à Lucerne et à Breslau (1816). Il reçut cette année même le titre de conseiller ecclésiastique. Dereser a publié des ouvrages dont quelques-uns eurent du succès. Les principaux sont : *Histoire de la mission de Jésus* (1789); *Bréviaire allemand des dames de chapitre* (1792, 4 vol.); *Grand livre d'édification pour tous les jours de l'année ecclésiastique* (1810, 4 vol. in-8°).

DÉRÉTAPHRE s. m. (dé-ré-ta-fre — du gr. *derê*, cou; *taphros*, fosse). Entom. Genre de coléoptères pentamères dont l'espèce type habite la Nouvelle-Galles du Sud.

DÉRÉON s. m. (dé-ré-on — du gr. *derê*, cou). Ornith. Portion inférieure du cou des oiseaux, située au-dessous de la gorge.

DEREUME ou **DE REUME** (Auguste-Joseph), bibliographe belge, né à Maëstricht en 1807. Il était capitaine d'artillerie après la Révolution de 1830, devint officier de place à Charleville en 1835, et depuis fut attaché à l'état-major du ministère de la guerre. Il consacra ses loisirs à des travaux d'érudition et fournit un grand nombre d'articles au *Bulletin du bibliophile belge* et à divers autres recueils. Il a en outre publié : *Recherches historiques sur les Elzevier, variétés bibliographiques et littéraires* (1847); *Notices sur les imprimeurs belges* (1848); *Nécrologe des officiers de l'armée belge* (1857).

DERFFLINGER (Georges, baron DE), appelé aussi **Dorfling**, général allemand, né en Bohême en 1606, mort en 1695. Il fut d'abord ouvrier tailleur, puis s'engagea dans l'armée impériale, qu'il quitta pour entrer au service de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Après la mort de ce prince, il combattit sous les étendards de ses généraux Baner et Torstenson, et mérita, en 1642, pour sa conduite à la bataille de Leipzig, le grade de major général; mais bientôt, fatigué de l'inaction où le plongeait la paix qui, à la majorité de Christine, succéda à cette période de guerre, il demanda du service à Frédéric-Guillaume, le grand électeur, qui le nomma lieutenant général, et avec lequel il fit toutes les campagnes contre la Pologne, la Suède et la France. Le courage et l'habileté dont il fit preuve en diverses rencontres lui valurent successivement les grades de général d'artillerie (1658), de feld-maréchal (1670) et de gouverneur militaire de la Poméranie (1678); il ne montra pas moins de talents dans les missions diplomatiques dont il fut chargé par Frédéric-Guillaume, et, à la requête de ce prince, il fut élevé, en 1674, par l'empereur Léopold, au rang de baron de l'empire. Parmi les nombreux faits d'armes qui signalèrent sa longue carrière, dont les trois quarts se passèrent sur les champs de bataille, nous citerons la défaite qu'il fit essuyer aux Suédois sur la Havel, et qui fut suivie de la prise de Rathenau, le 15 juin 1675; la victoire que, trois jours après, il remporta à Fehrbellin, et où l'électeur combattit sous ses ordres; enfin la prise de Stralsund en 1678, et la campagne contre les Suédois pendant l'hiver de 1678-1679. Il embarqua sur des traîneaux 9,000 hommes et 30 canons, traversa ainsi les glaces du Niémen jusqu'à Tilsitt et vainquit près de cette ville les Suédois commandés par le général Horn.

Malgré le haut rang auquel il était parvenu par son seul mérite, Derfflinger avait conservé une simplicité et une modestie tout antiques; jusque dans une extrême vieillesse il fit preuve d'une vivacité et d'une activité qui eussent été remarquables même chez un jeune homme. Il fut l'un des plus fidèles compagnons d'armes du grand électeur, et ses succès militaires aidèrent efficacement ce prince à poser les fondements d'un Etat que Frédéric le Grand devait élever à un si haut degré de puissance et de prospérité.

DERG (lac), *Dernus lacus*, nom donné à deux lacs d'Irlande : le premier, navigable sur toute son étendue, n'est autre chose qu'un vaste sinus que forme le Shannon entre les comtés de Tipperary, de Galway et de Clare. Le second, dans la partie S.-E. du comté de Donegal, a 14 kilom. de circuit. Il est placé à 140 mètres au-dessus du niveau de la mer et sa plus grande profondeur est de 22m,50. Il renferme plusieurs îles, entre autres celle de Saint-Davoc où se voient les restes d'un couvent fondé au Ve siècle et une chapelle dite le *Purgatoire de saint Patrick*, fermée en 1650 par ordre du gouvernement anglais. Ce lac est bordé de magnifiques montagnes, excepté du côté du sud; il abonde en truites excellentes.

DERHAM (Guillaume), ecclésiastique et philosophe anglais, né à Stoughton, près de Worcester, en 1657, mort à Upminster, près de Londres, en 1735. Il était encore étudiant à l'université d'Oxford lorsqu'il se fit connaître par la publication d'un curieux et savant ouvrage sur l'horlogerie. En 1681, il embrassa la carrière ecclésiastique, devint recteur d'Upminster en 1689, fut nommé en 1719 chapelain du prince de Galles et chanoine de Windsor, publia plusieurs ouvrages qui lui acquirent une grande réputation, devint membre de la Société royale de Londres, et reçut, comme titre d'honneur, le diplôme de docteur de l'université d'Oxford (1730). Outre trente-cinq mémoires scientifiques insérés dans les *Transactions philosophiques*, on a de Derham plusieurs ouvrages dont les principaux sont : l'*Horloger artificiel* (4e édit., 1734), traduit en français; *Physico-Theology* (16 discours prononcés à Boyle, en 1711), et *Astro-Theology* (1714), dans lesquels Derham entreprend de prouver l'existence de Dieu par l'examen des œuvres de la création, et ses attributs par l'étude des corps célestes; *Christo-Theology* (1730), ouvrage destiné à montrer l'origine du christianisme. La *Physico-Theology* et l'*Astro-Theology* ont été traduites en français (*Théologie physique*, 1726-1760; *Théologie astrologique*, 1730). On doit à Derham de curieux renseignements sur les guêpes, sur les migrations des oiseaux. Il démontra que le bruit connu sous le nom d'*horloge de la mort*, qu'on entend dans les vieilles boiseries, est produit par des larves d'insectes.

DÉRI s. m. (dé-ri). Linguist. Idiome persan qui était parlé par la haute société et par les lettrés, et qui n'était que le persan vulgaire épuré sous le règne et par les ordres d'Artaxerce Longue-main.

DERIAH, ville d'Arabie. V. DERRÉYÉH.

DÉRIBAND s. m. (dé-ri-ban). Comm. Toile blanche de coton venant des Indes.

DÉRIBIE s. f. (dé-ri-bî — du gr. *dêris*, combat; *bios*, vie). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens.

DERIC (Gilles), historien français, né à Saint-Coulomb, près de Saint-Malo, mort à Jersey vers 1796. Il devint prieur de Notre-Dame de Fougères, puis grand vicaire de l'évêque de Dol. Il a publié une *Histoire ecclésiastique de Bretagne* (Paris, 1777-1780, 6 vol. in-12), qui comprend seulement les dix premiers siècles. Cet ouvrage, plein de recherches sur les mœurs et les usages des Armoricains, est fort intéressant. Il est écrit dans un style vif et chaud, mais un peu déclamatoire. Un autre reproche que l'on peut adresser à l'auteur, c'est que, ne connaissant pas le breton, il ait eu la fâcheuse idée d'expliquer par des mots celtiques tous les noms de lieux, de princes, de saints, etc.

DÉRICORYS s. m. (dé-ri-ko-riss — du gr. *dêris*, combat; *korus*, casque). Entom. Genre de névroptères acridiens.

DÉRIDÉ, ÉE (dé-ri-dé) part. passé du v. Dérider. Qui n'est plus ridé : *Peau* DÉRIDÉE. *Front* DÉRIDÉ.

— Fig. Devenu gai : *Esprit* DÉRIDÉ. *Caractère* DÉRIDÉ.

Molière! à ce nom seul se rassemblent les ris,
Les fronts sont *déridés*, les cœurs épanouis.
DELILLE.

DÉRIDER v. a. ou tr. (dé-ri-dé — du préf. *dé*, et de *ride*). Effacer, faire disparaître les rides de : DÉRIDER *la peau.* DÉRIDER *le front.*

— Fig. Réjouir, rendre gai, faire sourire : DÉRIDER *les hommes les plus graves. Le vin* DÉRIDE *le front de la sagesse.* (Toustelle.) *Le vin seul avait, dit-on, la vertu de* DÉRIDER *le front du pleureur Héraclite.* (Ricard.)

Le vrai contentement *déride* tous les traits.
FAVART.

C'est le métier des vieux de *dérider* le temps.
A. DE MUSSET.

La joie au teint vermeil *déride* tous les traits,
Et le plaisir de l'âme embellit les plus laids!
FRÉVILLE.

J'aime mieux Arioste et ses fables comiques
Que ces auteurs toujours froids et mélancoliques
Qui dans leur sombre humeur se croiraient faire af-
Si les Grâces jamais leur *déridaient* le front. [front,
BOILEAU.

— Intransitiv. Etre déridé, égayé : *Quel front ne* DÉRIDE *à son sourire?* (B. de St-P.) ‖ Peu usité.

Se dérider v. pr. Perdre ses rides : *La peau, le front* SE DÉRIDE.

— Fig. S'égayer, s'épanouir, quitter son air grave ou triste : *Son front ne* SE DÉRIDE *jamais. Les plus graves* SE DÉRIDENT *quelquefois.*

DERIENNES (Jean), mathématicien français, né à Dieppe en 1591, mort en 1662. Il appartenait à l'ordre des jésuites. On a de ce savant : *Tabulæ canovienses, seu Doctrina luminarium practica; Aphorismi physici* (1646, in-8°); *Examen pro confessionibus* (1655, in-24); *Tractatus de algebra.*

DÉRIMER v. a. ou tr. (dé-ri-mé — du préf. *dé*, et de *arrimer;* rad. *arrimage*). Mar. Déranger l'arrimage de : DÉRIMER *des ballots.*

Se dérimer v. pr. Se déplacer, en parlant des objets arrimés : *Le lest dit caillou-tage est élastique, sans présenter le grave inconvénient de se déplacer, ou, pour parler le langage des marins, de* SE DÉRIMER *au roulis ou au tangage.* (Ed. Corbière.)

DERING (Edouard), théologien anglais, né dans le comté de Kent, mort en 1576. Il professa d'abord à Cambridge, où il avait été élevé, puis occupa divers postes ecclésiastiques, entre autres celui de chapelain du duc de Norfolk, et acquit un grand renom de savoir et d'éloquence. Ses ouvrages, qui roulent sur la controverse, ont été publiés en 1595 (in-8°).

DÉRINGIE s. f. (dé-rain-jî). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des amarantacées, comprenant des végétaux rameux, hauts de plus d'un mètre et qui ont l'aspect du plumbago.

DERIOT (Albert-François, baron), général français, né à Clairvaux-les-Vandins (Jura) en 1766, mort en 1836. Il fit les principales campagnes de la République, notamment celles d'Italie et d'Egypte, reçut en 1800 le grade de chef de brigade, fut criblé de blessures à la bataille d'Héliopolis et, de retour en France, fut nommé colonel (1804), puis sous-gouverneur de Fontainebleau. Deriot prit part aux campagnes de 1805 et de 1806, passa en Espagne en 1808, et devint successivement général de brigade (1811), général de division (1812) et chambellan de Napoléon. La campagne de France lui fournit une nouvelle occasion de se distinguer; mais, à la seconde rentrée des Bourbons (1815), il fut mis à la retraite.

DÉRISEUR s. m. (dé-ri-zeur — lat. *derisor*, de *deridere*, railler). Railleur, celui qui tourne en dérision les personnes ou les choses : *Ce que la postérité remarquera de plus caractéristique dans notre époque, c'est l'absence presque totale du* DÉRISEUR *sensé, qui a le bon esprit de se moquer des autres et de protester par un mépris judicieux contre l'ignorance et la folie de ses contemporains.* (Ch. Nod.) ‖ Inus.

DÉRISION s. f. (dé-ri-zi-on — lat. *derisio;* de *deridere*, railler). Moquerie dédaigneuse : *Tourner en* DÉRISION. *Dire quelque chose par* DÉRISION. *C'est une* DÉRISION *amère que de prêcher l'abstinence à des gens dépourvus de tout.* (Acad.) *Des hommes vils et ignorants font des* DÉRISIONS *publiques d'une doctrine descendue du ciel.* (Mass.) *Quel amour peut régner où la pudeur est en* DÉRISION? (J.-J. Rouss.) *La* DÉRISION *est une arme puissante.* (Colins.) *Il est injuste et même cruel de tourner la bêtise en* DÉRISION. (Lévis.) *Si la mort détruisait tout, la vie ne serait qu'une amère* DÉRISION *du Créateur.* (Boiste.)

— **Syn. Dérision, ironie, moquerie, persiflage, raillerie, risée.** *Dérision* exprime une moquerie indirecte, qui consiste surtout à montrer le peu de cas qu'on fait d'un objet ou d'une personne. *Ironie* est le nom didactique de la *raillerie;* on s'en sert quand on veut considérer celle-ci par rapport au caractère même de la phrase, du langage qu'elle emploie : l'*ironie* est fine, délicate, transparente, voilée. *Moquerie* est le terme général, et c'est le seul en même temps qu'on doive employer quand il y a intention manifeste d'offenser ou de nuire. Le *persiflage* consiste à rendre quelqu'un ridicule en ayant l'air de lui dire des choses flatteuses, en lui faisant croire ce que tout le monde sait être faux. La *raillerie* n'a pas l'intention de nuire, mais seulement d'amuser; elle ne blesse que les esprits mal faits, quand elle est modérée; si elle peut nuire quand elle sort des bornes, elle se distingue toujours de la *moquerie* en ce qu'elle n'a pour but que de faire rire. Le mot *risée* porte toujours l'attention sur la personne aux dépens de laquelle les autres rient, et il la présente comme une victime.

DÉRISOIRE s. f. (dé-ri-zoi-re — lat. *derisorius;* de *deridere*, railler). Qui tient de la dérision, où il y a de la dérision : *Proposition* DÉRISOIRE. *Langage* DÉRISOIRE. *Action* DÉRISOIRE. *Démarche* DÉRISOIRE. ‖ Qui exprime la dérision : *Lorsqu'on le tourmente, l'âne ouvre la bouche et retire les lèvres d'une manière très-désagréable, ce qui lui donne l'air moqueur et* DÉRISOIRE. (Buff.)

DÉRISOUD (Charles-Joseph), poëte et romancier, né en 1833 à Rumilly (Haute-Savoie). Il a publié les ouvrages suivants : 1° *De l'annexion de la Savoie à la France* (Turin, 1859); 2° *A l'Italie, souhaits de bonne année* (en collaboration avec M. André Folliet, Turin, 1860); 3° *Puck*, volume de poésies (Paris, 1860); 4° les *Petits crimes*, roman (Paris, Lacroix, 1864); 5° les *Campagnardes*, volume de poésies (Paris, 1868); 6° *Origine de la maison de Savoie* (Paris, 1862), etc.

DÉRITOIR s. m. (dé-ri-toir). Techn. Madrier servant à serrer et à desserrer la presse du moulin à olives.

DÉRIVANT (dé-ri-van) part. prés. du v. Dériver : *Les effets* DÉRIVANT *des causes.*

DÉRIVANT, ANTE adj. (dé-ri-van, an-te) rad. *dériver*). Qui dérive, qui procède : *Une mélodie toujours chantante et simple, toujours* DÉRIVANTE *des cordes essentielles du ton.* (J.-J. Rous.)

DÉRIVATIF, IVE adj. (dé-ri-va-tiff, i-ve — rad. *dériver*). Méd. Qui sert à opérer une dérivation : *Moyen* DÉRIVATIF. *Topique* DÉRIVATIF. *Saignée* DÉRIVATIVE. *Remède* DÉRIVATIF.

— Gramm. Dérivé : *Les formes* DÉRIVATIVES *suivantes viennent d'un primitif dont je ne connais pas d'exemple.* (Frallon.) ‖ *Terminaisons dérivatives*, Terminaisons qui indiquent la dérivation d'un mot.

— s. m. Moyen, remède dérivatif : *L'exercice partiel de certains muscles est un* DÉRIVATIF *aussi puissant que les sinapismes, les ventouses.* (Maquel.)

— **Encycl.** Méd. On comprend sous le nom de *dérivatifs* les médicaments employés pour attirer vers une partie du corps le plus de sang possible, afin d'en débarrasser une autre, où il pourrait causer des accidents. Ils déterminent une excitation plus ou moins vive de certains organes, qu'attirent le sang vers eux en plus grande quantité, et le détournent ainsi du foyer d'irritation vers lequel il se portait précédemment; ils créent donc une seconde affection, qui vient faire diversion au mal plus grand que l'on veut guérir. On recommande de n'opérer une dérivation que sur un organe moins important que celui qui est affecté de maladie, et surtout de choisir cet organe parmi ceux qui offrent déjà une tendance à l'irritation, et qui peuvent être excités sans danger. On donne aussi quelquefois à ces médicaments le nom de médicaments *révulsifs*. Une émission sanguine est un *dérivatif* général; les sinapismes, les vésicatoires, les moxas, les ventouses, les